



CHARTRE DES CONSEILS DE CLASSE

Le conseil de classe est la réunion de l'équipe pédagogique et éducative et il est co-animé par le professeur principal ou son représentant. Les professeurs, le conseiller principal d'éducation, les délégués des élèves et des parents sont les membres permanents ; le chef d'établissement ou son représentant en est le président. Les psychologues de l'Éducation nationale, l'infirmière ou l'assistante sociale peuvent y participer ponctuellement.

L'ensemble des membres du conseil de classe est tenu au devoir de discrétion et de réserve. Toutes questions ne portant pas sur des points purement pédagogiques pourront être évoquées lors d'autres commissions.

Le conseil de classe se réunit dans le cadre d'un bilan d'étape sur les connaissances, l'attitude et les capacités de l'élève (participation en classe, coopération, autonomie, mise au travail...). Il examine les questions relatives à la vie de la classe. Il analyse les résultats scolaires globaux et individuels des élèves en s'appuyant sur les évaluations portées sur le bulletin et les appréciations des professeurs et des CPE. Il promulgue des conseils en matière de travail, d'attitude et d'orientation.

Le professeur principal, avec l'équipe pédagogique et éducative, fait régulièrement la synthèse de la situation de l'élève. Ces bilans d'étape permettent de préparer le conseil de classe, et contribuent à un suivi personnalisé des élèves par chacun des enseignants des différentes disciplines.

Avant le conseil de classe, chaque enseignant renseigne le bulletin de la classe (qui sera remis aux délégués des parents d'élèves en début de conseil de classe) et l'ensemble des bulletins individuels en temps et en heures. Les remarques formulées sur le bulletin doivent être objectives et factuelles et doivent porter sur le travail et l'implication en classe.

Le professeur principal expose les points forts ou les difficultés de chaque élève en s'appuyant sur les appréciations et évaluations portées sur le bulletin. Il prend également en compte les éléments d'ordre éducatif, médical et social apportés par ses membres. Si nécessaire, il rappelle le dispositif d'aide mis en place pour certains élèves de sa classe : PAI, PAP, PPS, fiche de suivi, tutorat, etc. Au regard des besoins individuels, des propositions d'accompagnement sont recherchées pour guider l'élève et sa famille dans le travail personnel.

La proposition de synthèse, qui fait le bilan de la période écoulée, sera saisie par le professeur principal et servira de base aux échanges pendant le conseil de classe.

Le conseil de classe émet des propositions d'orientation ou de redoublement.

Déroulement du conseil de classe

1/ Bilan de la classe

Le président du conseil de classe ouvre la session par un mot de bienvenue, propose un tour de table puis rappelle les grands objectifs de chaque semestre (notamment en matière de temps forts, de poursuivre d'étude, d'examens et d'évaluation...)

Le professeur principal présente une synthèse sur la classe : elle porte à la fois sur l'ambiance de classe, la participation, le dynamisme et le travail fourni pendant les cours mais sur l'attitude au sein du collège. Cette synthèse peut être complétée brièvement par les collègues enseignants, en évitant les redites.

Le CPE en profite pour donner également un point précis chiffré sur les absences et les retards ainsi que sur les mesures disciplinaires. Il évoque également les actions en cours avec les autres partenaires (GPDS...) pour remédier notamment à l'absentéisme. Les ½ journées d'absences injustifiées apparaîtront sur les bulletins individuels. Ainsi le CPE pourra également par la suite intervenir sur les situations individuelles.

Les délégués de classes puis les représentants des parents sont ensuite amenés à communiquer les observations qu'ils ont pu recueillir, apportant ainsi tous les éléments utiles aux débats. Auparavant, il est recommandé au professeur principal, dans le cadre de l'heure de vie de classe, de permettre aux élèves de préparer leurs interventions lors du conseil.

2/ Bilan individuel

Le président projette le diagramme des résultats scolaires fourni par l'application Pronote.

Le professeur principal expose au conseil de classe les résultats obtenus par chaque élève et propose une synthèse générale individuelle en veillant sur cet avis à sa neutralité par rapport à sa propre discipline.

La parole peut être donnée aux participants chaque fois que nécessaire.

Le président du conseil, en tenant compte des échanges, valide ou modifie la synthèse proposée, qui essaie de conseiller et guider l'élève dans son travail et ses choix d'orientation, ainsi que les propositions de récompenses et de mises en garde.

L'évaluation doit permettre de retrouver les notions d'explication et de conseil. « Il s'agit d'encourager l'élève à progresser plutôt que de l'enfermer dans une évaluation sanction. Les commentaires relatifs à chaque élève doivent comporter, d'une part, une appréciation sur ses performances scolaires, valorisant ses points forts et l'encourageant à progresser et, d'autre part, des conseils précis sur les moyens d'améliorer ses résultats. Il est utile également de prendre en compte, dans l'évaluation du travail et des activités des élèves, des compétences qui ne portent pas directement sur les performances scolaires : sens de l'initiative, autonomie, prise de responsabilité, travail fourni. » (Circulaire du 28 juin 1999).

3/ Bilan général

À l'issue de la présentation individuelle de tous les élèves, un bilan général est présenté par le président.

Après le conseil de classe, si nécessaire, des rendez-vous individuels pourront être proposés aux familles. Les équipes pédagogique et éducative accompagnent la mise en œuvre des dispositifs de suivi et d'aides proposés lors du conseil de classe, en lien avec les élèves et leurs familles et les partenaires (de soins, éducateurs, réussite éducative...)

Mentions

Deux types de mentions peuvent être décernées en conseil de classe.

- ⇒ Des mentions positives, pour la qualité du travail et de l'investissement : les encouragements, les compliments, les félicitations. Ces mentions ont vocation à acquérir un statut formatif et elles seront portées sur le bulletin.
 - Encouragements : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour son engagement dans le travail, même si les résultats sont fragiles, et qui se traduit notamment par des signes d'efforts, d'investissement, d'intérêt, etc.
 - Compliments : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour ses bons résultats et son comportement actif face au travail (fourchette indicative : 12<moyenne<15)
 - Félicitations : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour l'excellence de ses résultats et de son comportement face au travail (valeur indicative : 15<moyenne)
- ⇒ Des mises en garde pour les différents manquements, qui pourront être combinées ensemble pour le manque de travail, le comportement, les absences et les retards. Elles font l'objet d'un courrier associé au bulletin.
 - Mise en garde pour le manque de travail : observation adressée à l'élève pour son manque d'efforts se traduisant notamment par du travail non fait, des leçons non apprises, des devoirs non rendus, etc.
 - Mise en garde pour le comportement : observation adressée à l'élève pour son comportement inapproprié en cours : perturbations diverses, non-respect des consignes, insolence, trop grand nombre d'absences ou de retards dont les motifs sont non valables.

Autres précisions

Le calendrier des conseils de classe sera communiqué au moins 8 jours avant la tenue des conseils. Le chef d'établissement pourra désigner un représentant pour en assurer la présidence.

Afin de permettre une préparation suffisante du conseil de classe par le professeur principal, tous les membres de l'équipe pédagogique devront impérativement saisir leurs notes et appréciations au moins 4 jours ouvrés avant la date du conseil.

Le bulletin de la classe devra être saisi 2 jours ouvrés avant la tenue du conseil de classe pour permettre au secrétariat de préparer le document qui sera remis en conseil de classe aux personnes présentes.

Pour les situations particulières concernant certains élèves, il est recommandé au professeur principal d'alerter le président du conseil et d'échanger avec lui avant la réunion du conseil.

Dans la semaine qui suit le conseil, les délégués des parents pourront joindre un compte-rendu commun qui sera annexé à l'envoi des bulletins. Ce compte-rendu ne traitera pas des cas individuels mais des appréciations et remarques d'ordre général.

Le président du conseil veillera, avec le discernement nécessaire, à ce que les délégués de classe n'interviennent pas lors de l'examen de leur cas, de manière à préserver l'égalité de traitement entre élèves : le second délégué sera sollicité pour intervenir si besoin et inversement.

Il en sera de même pour les délégués parents au moment de l'étude du bulletin de leur enfant.

Le déroulement du conseil et la formulation des avis portés sur le bulletin doivent s'inscrire dans une démarche équilibrée qui fait la part entre l'exigence scolaire et la bienveillance à l'égard des élèves.

En aucun cas, le conseil de classe n'a à évoquer des problèmes ou des situations mettant en cause élèves, parents et professeurs dans leur personne.

Par ailleurs, chaque membre du conseil doit respecter la parole de l'autre et toujours s'exprimer de façon courtoise et sans animosité.

Lors du premier conseil de classe, après la présentation de ses membres, il est important de rappeler à l'ensemble des participants la confidentialité des débats et la teneur de ce qui peut être rapporté à l'extérieur de manière générale et individuelle.

Les membres du conseil sont tenus à un devoir de réserve. Si toutefois des éléments importants devaient être communiqués lors de ce conseil de classe, il pourrait être demandé aux délégués élèves et parents de bien vouloir quitter momentanément le conseil.

Le conseil de classe n'est ni une chambre d'enregistrement formelle de décisions prises auparavant, ni un tribunal.

Les relevés de notes (moyenne, note basse, note haute...) remis en début de conseil seront repris en fin de conseil par soucis de discrétion.

Les parents d'élèves sont invités à prendre rendez-vous autant que de besoins avec les membres de l'équipe pédagogique et éducative pour échanger à propos de la scolarité de leur enfant.

Merci à tous pour ce travail collectif au service de la réussite et de l'orientation de chacun de nos jeunes collégiens.